

## ~Protecteur incolore pour Béton Ciré~

### Fiche Technique Simplifiée

#### Préambule : Remarque quant au résultat de l'application

- Ce document n'est pas un mode d'emploi mais un résumé de ces grandes lignes.
- La fiche technique complète incluant mode d'emploi, astuces et conseil est remise lors de l'achat des produits.
- Demandez là à votre revendeur si vous ne l'avez pas et respectez la scrupuleusement.

#### Présentation

Le produit est un liquide incolore en phase solvant prêt à l'emploi.

- Intérieur ou Extérieur
- Il permet d'obtenir une finition esthétique et uniforme (aspect mouillé ou satiné selon la nature du support). Ravive les couleurs.
- Protège les revêtements 'béton ciré' des agents atmosphériques agressifs et du gaz carbonique
- Améliore la résistance aux taches (huiles, graisses...), dans le cas d'utilisation en sol.
- Facilite l'entretien et le nettoyage, limite la prolifération des végétaux
- Existe en 2 et 5 litres.
- Consommation : 2 couches de 100 à 150 gr/m<sup>2</sup> par couches soit jusqu'à 25m<sup>2</sup> (2 couches) pour 5l ou 10m<sup>2</sup> pour 2l

#### Mode d'emploi Simplifié

##### Préparation du support :

- le béton doit être propre, sec, exempt de traces d'huile, de graisse, de laitance...

##### ▪ Application :

- Homogénéiser le produit avant utilisation
- Séchage 'hors poussières' en 30mn à 20°C
- Le support doit être protégé de la pluie pendant au moins 1 heure après l'application (à 20°C)
- le produit s'applique en deux couches uniformes, à la brosse ou au rouleau.
- **Séchage final** : le délai de remise en service est de 24h à 20°C

#### Précautions d'utilisation

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
- Le produit contient des liquides volatiles et inflammables. Il doit être utilisé à l'extérieur ou en milieu bien aéré, en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Produit Inflammable et irritant pour les voies respiratoires
- Produit toxique pour les organismes aquatiques : peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols - Utiliser seulement dans les zones bien ventilées
- Ne pas jeter les résidus à l'égout
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette